

## Communiqué de presse

Berne, le 6 juin 2023

### **Confirmation des prix indicatifs « après-récolte » pour les céréales panifiables 2022 pour la récolte 2023, pas de prix indicatifs pour les céréales fourragères**

**La commission « Marché-Qualité Céréales » de swiss granum a fixé les prix indicatifs « récolte » des céréales panifiables pour la récolte 2023. Le prix indicatif « après-récolte » de l'année passée a été confirmé pour toutes les cultures de céréales panifiables. Aucun prix indicatif n'a pu être fixé pour les céréales fourragères et les protéagineux. Dans le même temps, la définition du prix indicatif a été précisée.**

La commission « Marché-Qualité Céréales » de swiss granum a fixé les prix indicatifs 2023 à sa séance du 6 juin 2023. Les discussions ont également eu lieu sur les prix indicatifs pour les céréales fourragères et les protéagineux. Sur la base de la pratique actuelle, la définition du prix indicatif a été précisée. Tant pour les céréales panifiables que pour les céréales fourragères et les protéagineux, le prix indicatif est défini comme suit :

- Prix indicatif aux producteurs pour une marchandise livrée au centre collecteur et répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.
- Les coûts de réception, de nettoyage, de séchage et les cotisations producteurs sont déduits aux producteurs.

#### **Prix indicatifs « récolte » 2023**

La commission « Marché-Qualité céréales » de swiss granum a confirmé les prix indicatifs « après-récolte » de l'année passée et a fixé au même niveau les prix indicatifs « récolte » 2023. Cette décision résulte d'un compromis entre les producteurs des céréales et les transformateurs. Deux effets contraires ont été pris en compte. D'une part, les coûts pour les engrais et les carburants ont baissé par rapport à l'année dernière, alors que les coûts de la main d'œuvre et en particulier les coûts d'énergie ont augmenté à tous les échelons. D'autre part, les effets attendus de la trajectoire de réduction ont été inclus.

Tous les partenaires le long de la chaîne de valeur ont souligné l'importance du maintien de la motivation pour une production indigène de céréales panifiables. La trajectoire de réduction doit être mise en œuvre en commun. Avec les conditions de prise en charge de swiss granum, les prix indicatifs « récolte » constituent la base pour garantir la commercialisation de la récolte de cette année.

#### **Prix indicatifs céréales fourragères 2023**

La commission « Marché-Qualité céréales » de swiss granum a également discuté des prix indicatifs pour les céréales fourragères et les protéagineux 2023 lors de sa séance. Malgré une discussion constructive, les attentes de prix des producteurs de céréales, des détenteurs d'animaux ainsi que des acheteurs n'ont pas pu se rejoindre. C'est pourquoi aucun prix indicatif n'a pu être fixé pour les céréales fourragères et les protéagineux pour la récolte 2023.

**Tableau 1 : Prix indicatifs « récolte » des céréales panifiables de la récolte 2023**

Culture	Prix indicatif « récolte » (CHF / 100 kg)
Blé TOP	58.50
Blé I	55.50
Blé II	53.00
Blé biscuit	53.00
Seigle	44.00
Epeautre	62.00

**Définition du prix indicatif :**

Prix indicatif aux producteurs pour une marchandise livrée au centre collecteur et répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum. Les coûts de réception, de nettoyage, de séchage et les cotisations producteurs sont déduits aux producteurs.

**Téléchargement**

Le document ainsi que la table avec les prix indicatifs sont disponibles sous forme électronique sur [www.swissgranum.ch](http://www.swissgranum.ch).

**Contact**

Stephan Scheuner, Directeur

Téléphone 031 385 72 76 / 079 606 99 84

Courriel [scheuner@swissgranum.ch](mailto:scheuner@swissgranum.ch)